

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 28 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 avril le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

ÉTAIENT ABSENTES et ONT DONNÉ PROCURATION :

Madame Carole BARRAULT a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

Madame Chantal MAUDHUIT a donné procuration à Madame Virginie TIGNON

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2021-39

Objet : Implantation de 3 poteaux pour la défense incendie – rue et route de Courcelles à Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP Fréteval Saint-Hilaire-La-Gravelle effectue des travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable sur la rue et la route de Courcelles.

A l'occasion de ces travaux, et afin de se mettre en conformité avec le règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, il est nécessaire d'implanter 3 nouveaux poteaux d'incendie, ceci afin de couvrir la défense incendie des périmètres manquants.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DEHE Centre-Val de Loire qui s'élève à 7 750,00 € HT soit 9 300,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire implanter 3 nouveaux poteaux d'incendie sur la rue et route de Courcelles à Fréteval.
- Accepte le devis de l'entreprise DEHE Centre-Val de Loire qui s'élève à 7 750,00 € HT soit 9 300,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2021-40

Objet : Eclairage public – rue de la Gare à Fréteval : Luminaires Led

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 mars dernier sur la modernisation du réseau d'éclairage public de la rue de la Gare. Ces points lumineux bénéficieront d'un équipement de type Led.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Inéo Réseaux Centre d'un montant de 8 030,00 € HT soit 9 636,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Inéo Réseaux Centre qui s'élève à 8 030,00 € HT soit 9 636,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2021-41

Objet : Cloche église Saint Nicolas à Fréteval

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal sur la nécessité de restaurer la cloche 2 de l'église Saint Nicolas de Fréteval.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GOUGEON qui s'élève à 2 673,00 € HT soit 3 207,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par l'entreprise GOUGEON pour un montant de 2 673,00 € HT soit 3 207,00 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-42

Objet : Feu d'artifice du 13 juillet 2021

Au vu des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Pyro Concept pour un montant de 7 228,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

Délibération n° D-Cne/2021-43

Objet : Panneau « Parc Edmond Rocher »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attachement d'Edmond Rocher à la Région, au Loir et à Fréteval. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2019, il a été acté de désigner l'ancien camping situé en bord de Loir et attenant à l'église Saint-Nicolas « Parc Edmond Rocher ».

Afin de finaliser ce projet, Monsieur le Maire présente un devis de Créatech/les ateliers d'un montant de 648,00 € HT soit 777,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise Créatech/les ateliers qui s'élève à 648,00 € HT soit 777,60 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-44

Objet : Travaux Mairie – salle du conseil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire réaliser des travaux de peinture de la salle du conseil.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **retient** le devis présenté par l'entreprise Patrice MAGNIER pour un montant de 2 380,05 € HT soit 2 856,06 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-45

Objet : Travaux ex-fonderie – préau à côté des bureaux de la CPHV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à réaliser sur le préau à côté des bureaux de la CPHV.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **retient** le devis présenté par l'entreprise Patrice MAGNIER pour un montant de 1 370,55 € HT soit 1 644,66 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-46

Objet : Travaux forêt communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux sylvicoles dans la forêt de Fréteval.

En application de l'art. D 214-21 du Code Forestier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme d'actions préconisées par l'O.N.F pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune comme suit :

- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée
 - localisation : 20.A – ouverture systématique tous les 20 m, 2 passages par cloisonnement.
- Dégagement mécanique des régénération naturelles
 - localisation : 20.A pour réduire la concurrence forte du châtaignier, du charme et de la fougère.
- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée
 - localisation : 21.U – ouverture systématique tous les 20 m, 2 passages par cloisonnement.
- Dégagement mécanique des régénération naturelles
 - localisation : 21.U pour réduire la concurrence forte du châtaignier, du charme et de la fougère.
- Appui technique : localisation forêt

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'Office Nationale des Forêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise les travaux sylvicoles ci-dessus,
- approuve le devis présenté par l'Office Nationale des Forêts qui se décompose de la manière suivante :
 - 1 partie en investissement pour 2 920,00 € HT
 - 1 partie en fonctionnement pour 2 670,00 € HT
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-47**Objet : Aire de jeux**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de remplacer les jeux de l'aire de jeux rue du Mail à Fréteval.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **retient** le devis présenté par la SAS SITE EQUIP pour un montant de 30 834,10 € HT soit 37 000,92 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-48**Objet : Décisions modificatives n° 1 – Budget commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget communal de l'exercice 2021.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
COMPTES DEPENSES						
Concessions et droits similaires	D	I	20	2051	10	- 2 280,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	D	I	21	2135	58	+ 400,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	D	I	21	2135	11	+ 1 880,00

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

A Fréteval, le 6 mai 2021

Le Maire,
Bernard PILLEFER

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué*

Pascal TRASSARD

Fréteval (Loir et Cher)